



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Communication aux médias – Samedi 17 octobre 2009

Sperrfrist 17.10.09/ 12.15 Uhr

Fédération suisse de pêche (FSP)

Les pêcheurs veulent retirer l'initiative « Eaux vivantes »

La Fédération suisse de pêche (FSP) se déclare prête, avec ses 163'836 signatures obtenues lors de la votation populaire, à retirer son initiative « Eaux vivantes ». Ceci à condition que la contre-proposition élaborée au cours de la session d'hiver ne rencontre pas d'opposition ni demande de référendum. La FSP a pris cette décision lors de l'Assemblée des délégués du samedi 17 octobre 2009 à Lucerne.

Roland Seiler, Président de la FSP affirme que « les signatures obtenues, qui dépassent les 160'000, prouvent que les pêcheuses et les pêcheurs sont en mesure de lancer des initiatives ou des référendums et que nos souhaits ne peuvent simplement pas être ignorés ». En fait, grâce à cette initiative, la problématique de la protection quantitative des eaux est revenue dans l'agenda de la politique fédérale.

Compliment pour le Parlement

En considération des chances de succès qu'aurait une initiative en votation populaire, le Conseil des Etats s'est efforcé dans une belle unanimité, d'élaborer une contre-proposition solide.

Après quelques discussions, le Conseil national s'est également exprimé à la majorité pour cette contre-proposition. « Nous ne pouvons que complimenter le Parlement » a dit M. Seiler en soulignant l'appui à cette contre-proposition par la Conférence gouvernementale des cantons de montagne.

Une contre-proposition très concrète

La contre-proposition votée en septembre par le Conseil des Etats est moins globale que l'initiative « Eaux vivantes », mais en revanche elle est plus concrète.

- Selon la législation, les cantons ont l'obligation de déterminer les cours d'eau et de promouvoir leur revitalisation.
- La Confédération doit participer financièrement à l'effort de revitalisation entrepris par les cantons.
- Les usines hydro-électriques doivent résoudre les problèmes de la régulation des eaux et maintenir des débits suffisants permettant la libre circulation des poissons. Pour cela elles vont obtenir une aide financière de « swissgrid ».
- De plus, la contre-proposition prévoit l'achat facilité de terrains agricoles ainsi que de nouvelles exceptions dans la réglementation des eaux résiduelles.

Quelques regrets

Roland Seiler se réjouit que 2/3 des exigences contenues dans l'initiative soient remplis par cette contre-proposition indirecte. Les deux seuls regrets sont la renonciation au droit de recours et de nouvelles propositions d'une part, et, d'autre part l'assouplissement des prescriptions sur les eaux résiduelles pour les cours d'eau situés entre 1'500 et 1'700 m s/mer. En ce qui concerne ce dernier point, les pêcheurs peuvent se résoudre à accepter un compromis car les nouvelles exceptions ne concernent que les cours d'eau où l'on ne peut pas pêcher.

Un moineau dans la main – Un poisson dans l'eau !

Pour la suite des événements : Lors de la session d'hiver les 2 Chambres fédérales vont aplanir les différences encore existantes. Si dans leur déclaration finale elles acceptent la contre-proposition indirecte (initiative parlementaire « Protection et utilisation des cours d'eau »), la révision de la Loi est soumise par la suite au référendum facultatif. Les pêcheurs décident le retrait de leur initiative s'il n'y a pas de référendum et si la contre-proposition indirecte n'est pas modifiée en dernière minute dans le sens d'une aggravation ou d'un relâchement. Roland Seiler affirme : « Nous avons obtenu beaucoup et sommes satisfaits de ce résultat . Plutôt que d'avoir un pigeon sur le toit nous préférons tenir un moineau dans la main et, ainsi, le poisson dans l'eau ».

Informations complémentaires

Pourquoi l'initiative a-t-elle été lancée ?

L'initiative populaire lancée en 2005 « Eaux vivantes » sur décision de la FSP et soutenue dans une phase ultérieure par la collecte de signatures par le WWF et Pro Natura pour se défendre contre une attaque frontale visant les prescriptions sur les eaux résiduelles. Il s'agit d'une attaque lancée en 2003 par le Conseiller national Christian Speck et le Conseiller aux Etats Simon Epiney motivés par des préoccupations climatiques.

Pourquoi les quantités d'eau résiduelles sont-elles si importantes ?

« Sans eau...pas de vie ! » Les poissons et les micro-organismes ne peuvent rester en vie que s'il y a suffisamment d'eau résiduelle. Les quantités d'eau résiduelle minimales sont définies depuis 1992 dans la Loi sur la protection des eaux. Les usines hydro-électriques doivent assainir leurs installations d'ici à 2012 pour respecter les normes sur les eaux résiduelles. Il existe encore 60% des cours d'eau situés en dessous des captations d'eau qui présentent une eau résiduelle égale à ZERO.

Renseignements complémentaires :

- Roland Seiler, Président central FSP, 031 859 09 10, roland.seiler@roland-seiler.ch
 - Thierry Potterat, Vice-Président FSP, 024 459 39 70, 079 604 64 85
 - Philipp Sicher, Administrateur FSP, 041 885 16 38, 079 218 59 21, psicher@bluewin.ch
 - Kurt Bischof, Communication FSP, 041 914 70 10, 079 643 30 63, kurt.bischof@bischofmeier.ch
-